



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lois de finances

Question écrite n° 6519

Texte de la question

M. Pierre Morange souhaite attirer l'attention de M. le Premier ministre sur le suivi des subventions publiques accordées aux structures associatives. Reprenant une préconisation du rapport n° 1134 concluant les travaux de la mission d'information de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur la gouvernance et le financement des structures associatives qu'il a rendu le 1er octobre 2008, il a proposé un amendement au projet de loi de finances pour 2009, amendement adopté avec l'accord du Gouvernement. Il s'agissait de modifier le jaune budgétaire associatif pour en améliorer la transparence et l'utilisation par les parlementaires. L'amendement prévoyait en effet une transmission annuelle et non plus bisannuelle du document qui récapitulerait, d'une part, les orientations stratégiques de la politique nationale en faveur des associations et, d'autre part, les subventions accordées chaque année aux associations avec leur imputation budgétaire et l'évaluation des actions subventionnées. Il le prie de bien vouloir l'informer si le dispositif est aujourd'hui pleinement opérationnel.

Texte de la réponse

Le jaune budgétaire relatif à l'effort financier de l'Etat aux associations est annexé à chaque projet de loi de finances depuis l'adoption de l'article 186 de la loi de finances n° 2008-1425 du 27 décembre 2008. Ce document est enrichi notamment de la présentation des orientations stratégiques de la politique nationale en faveur du secteur associatif, des dépenses fiscales relatives aux associations et de la liste des subventions présentée, d'une part, par ministère et programme budgétaire et, d'autre part, par ordre alphabétique des associations avec leur numéro Siren. Pour en faciliter l'utilisation et accroître la transparence du soutien de l'Etat, la liste des subventions est accompagnée de la mention de l'objet de la subvention et de l'évaluation des actions financées. Comme l'ensemble des jaunes annexés au projet de loi de finances pour 2013, le jaune dit « associations » est accessible sur le site www.performance-publique.budget.gouv.fr dans la rubrique : ressources documentaires.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morange](#)

Circonscription : Yvelines (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6519

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 octobre 2012](#), page 5412

Réponse publiée au JO le : [4 décembre 2012](#), page 7228